Nancy le 4 juin 2020.

CR CHS-CT conférence téléphonée du 4 juin 2020

L'administration avance masquée

Solidaires Finances a présenté une déclaration liminaire relative à la politique ministérielle en matière de santé et sécurité au travail. Nous avons demandé la mise à jour du DUERP par rapport au COVID et rappelé les obligations de l'employeur en la matière.
Nous avons exigé le recours en priorité au télétravail, le maintien des ASA pour garde d'enfant et pour les personnes vulnérables, une organisation du travail qui permette le respect des consignes de sécurité ; le nettoyage des locaux conformément aux consignes rappelés par le Secrétariat Général, la dotation individuelle d'équipement, limitation de l'accueil physique et l'arrêt de toutes les réformes en cours.

Le président du CHS CT a répondu :
- qu'un nouveau calendrier du DUERP a été établi de sorte que le risque COVID sera rajouté ;
- pour les agents en ASA garde d'enfant à partir du 2 juin (attestation obligatoire en cas d'impossibilité de garde sinon vous devez prendre des congés), M. BABEAU ne ferme pas la porte à l'examen de cas particuliers. Nous posons le problème du périscolaire qui n'a pas repris à 100% et de la garde des enfants de – de 3 ans non scolarisés.
-ASA des personnes vulnérables : inchangé .

Nous enchaînons sur le déroulement de la campagne IR : bien que que l'accueil du public va passer de 30000 (2019) à 500 cette année (évaluation direction), le nombre d'appels téléphoniques et de messages internet inonde les services, les agents sont très fortement sollicités par des questions d'ordre technique sur le PAS et les nouveautés de la campagne IR et les difficultés de saisie se répercuteront sur la mise à jour TH pour les usagers ayant déménagé.
Au vu de l'accueil 2020, craignons que la Cité administrative ne devienne la Cité interdite .

M.BABEAU remercie chaleureusement tous les agents et ceux de la DIRCOFI qui sont venus en renfort dans le cadre de la campagne, espérons que ces personnes ne seront pas les oubliées de la prime COVID. Pour en bénéficier, les conditions sont strictes (investissement professionnel en présentiel). La DDFIP 54 a décidé de ne l'octroyer que jusqu'au grade d'inspecteur.

Nous avons demandé si des aménagements horaires de travail étaient prévus, M. BABEAU a répondu que la plage horaire était assez étendue mais qu'une situation particulière pouvait être traitée en local.
Nous avons demandé si des tests seraient effectués : pour M. BABEAU, le test est un fantasme comme le masque pouvait l'être selon certains experts au début de l'épidémie.

Nous avons contesté le fait que les documents présentés (PRA Plan de Reprise d'Activité) n'avaient pas été réévalués pour la période actuelle, notamment sur les chiffres de présentiels et de télétravailleurs.
A la DDFIP, 60 à 65% de présentiel et 15 à 17% de télétravail,
A la DIRCOFI, 29% de présentiel et 55% de télétravail,
A l'INSEE, 2/3 télétravail et 1/3 en présentiel et 1 agent par bureau,

A la DNID, télétravail préconisé, sinon maximun 1 ou 2 agents en présentiel.

Les PRA ne sont que des doublons du modèle du Secrétariat général sans application concrète au local. Autre absence : la prévention des Risques Psychosociaux liés au changement aux organisations du travail qui auront des conséquences sur la santé des agents en sus des conséquences COVID tel que manque de reconnaissance des efforts déployés, surcharge de travail actuelle et à venir, insécurité, sentiment d'iniquité, conflit de valeur entre santé et productivité, fragmentation des équipes.

M. BABEAU a précisé que les objectifs étaient une notion totalement périmée (pensez-y quand on vous demandera d'en faire toujours plus que possible).

Les éléments importants qui auraient dû figurer dans les PRA, sont dramatiquement absents.
Nous avons demandé des éclaircissements et les représentants de l'administration ont été incapables de nous répondre.
Parmi ces mesures manquantes, l'identification des stocks de matériels sanitaires n'est pas communiquée ni au regard du nombre d'agents en présentiel ni pour tous les agents en cas de reprise totale du travail.
Autres questions sans réponse :
- désinfection des lieux de travail, les produits et les fréquences sont-ils adaptés ?
- quelles sont les activités pour lesquelles les distances sanitaires de sécurité ne sont pas possibles, dans ce cas quelles mesures particulières sont-elles prises ?
- l'adaptation des charges de travail dans le respect des consignes sanitaires est-elle faite ?
- comment sont pris en compte les risques professionnels induits et préexistants à la pandémie (isolement) ?
- quels sont les postes éligibles au télétravail ? La période de télétravail est-elle précisée ?
- les agents vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable sont-ils répertoriés ?

Solidaires Finances a demandé à ce que nos collègues du CIS, rejoignant la DDFIP 54 au 1er septembre, soient tenus au courant des prochaines réunions, et y participent en qualité d'experts.

Dernière nouvelle, la DGFIP est en attente de 2000 portables : problème, comme pour les masques ils sont fabriqués en Chine!. Aucune information sur la date de livraison.
Nous prendrait-on pour des Péquins???

Pour rester dans l'empire du milieu voici la sage parole d'un mandarin.

“Celui qui n'a pas d'objectifs ne risque pas de les atteindre”.
De Sun Tzu